



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement



Paris, le 6 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL se félicite de l'accord interprofessionnel signé par la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas en 2017

Stéphane LE FOLL a reçu lundi 5 septembre l'ensemble des représentants de la filière betterave-sucre française (planteurs de betterave, entreprises sucrières et utilisateurs de sucre), pour faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport sur « les perspectives du secteur sucrier français après la fin des quotas européens en 2017 » réalisé par Serge Lhermitte et Thierry Berlizot.

Cette mission ministérielle, commanditée par le ministre début 2015 pour anticiper la fin des quotas sucriers et permettre à la filière française de conforter sa place de leader européen, avait donné lieu à la mise en place de groupes de travail par les services du ministère, en vue d'échanger sur les thématiques à fort enjeu pour le secteur : adaptation aux marchés, compétitivité et stratégie collective de filière [*Pour en savoir plus cliquez [ici](#)*].

Conformément aux orientations fixées par Stéphane LE FOLL, ce travail de concertation a permis d'aboutir à la signature d'un accord interprofessionnel triennal entre planteurs de betteraves et fabricants de sucre, pour la période 2017-2020, et à la refonte de l'association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS), qui s'affirme désormais comme interprofession unique de la filière.

Le ministre s'est félicité du chemin parcouru depuis la remise du rapport à l'automne 2015 : une véritable dynamique de filière s'est enclenchée et a permis de surmonter les divergences, pour aboutir à des relations rénovées entre planteurs et fabricants, en cohérence avec le nouveau contexte économique et réglementaire.

« Alors que l'agriculture française traverse une période difficile, la capacité de la filière sucrière à dépasser ses différends pour s'accorder sur un accord interprofessionnel mérite d'être saluée. Cette organisation collective constituera un véritable atout pour faire face à l'ouverture des marchés et surtout en tirer pleinement parti et je souhaite qu'elle puisse servir d'exemple », a indiqué Stéphane LE FOLL aux participants de la réunion.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture